

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-6-5

Séance du mercredi 9 décembre 2009

BUDGET PRIMITIF 2010 EQUIPEMENTS RURAUX (C02) ELECTRIFICATION RURALE (C221)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, en date du 24 novembre 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire, au titre des programmes d'investissement dans le domaine des Equipements Ruraux 2010 – Electrification Rurale, les montants de 220 000 € pour les Autorisations de Programme et de 280 000 € en Crédits de Paiement,
- décide de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, après avis préalable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, pour le programme d'aides aux Communes.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions